



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Risques majeurs à COARAZE

Mesures de prévention et de secours

- inondations
- mouvements de terrain
- Feux de forêt
- Séismes

MESURES DE PREVENTION ET DE SECOURS

La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics. Elle relève essentiellement d'une prise de conscience collective: c'est l'affaire de chacun.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM) des Alpes Maritimes inventorie, commune par commune, les risques majeurs auxquels la population pourrait être confrontée. Il est disponible en mairie ou sur internet.

Pour la commune de COARAZE, l'objectif de ce document qui vous est présenté, est de vous informer et de vous sensibiliser aux risques majeurs encourus et aux mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Il est en effet indispensable, pour parer à toute éventualité, de connaître les risques et d'adopter, avant, pendant et après les évènements les bonnes attitudes.

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), présente sur une même fiche la manifestation du risque sur la commune et les mesures qui sont prises, ainsi que la conduite à tenir dans la rubrique « Que doit-on faire? »

Nous vous remercions de bien prendre connaissance de ces éléments et **de conserver cette plaquette pour vous y reporter en cas de problèmes.**

Nous vous invitons à prendre tous les renseignements utiles auprès des services concernés, dont les numéros de téléphone sont communiqués.

NUMEROS UTILES

- Sapeurs pompiers 18 ou 112 (portables)
- SAMU 15 ou 112
- Gendarmerie 17 ou 112 ou 04 93 79 00 07
- Mairie de Coaraze 04 93 79 34 80- 06 86 67 20 17
- Préfecture- Protection Civile 04 93 72 20 00

Les cloches et autres moyens d'alerte

- Si vous entendez le glas, mettez-vous à l'écoute de la radio.
- Observez les consignes de sécurité qui vous seront données.
- Un véhicule équipé d'un haut-parleur peut vous avertir.
- Soyez attentif à vos SMS si vous avez un portable

La radio

- En cas d'urgence écouter:

France Bleu Azur Nice	103.8 Mhz
France Inter	99.9 Mhz
France Info	105.2 Mhz

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

AVANT:

Informez -vous en mairie –des risques encourus- des consignes de sauvegarde- du Plan communal de sauvegarde

Organisez- discutez en famille des mesures à prendre si une catastrophe devait survenir

Soyez attentifs aux exercices- participez- y ou suivez les

Prévoyez les équipements minimums- radio portable avec piles- lampe de poche- eau potable- papiers personnels- médicaments d'urgence- couvertures- vêtements de rechange-matériel de confinement(ruban adhésif large)

Dès que le signal national d'alerte est déclenché, respectez les consignes générales

PENDANT:

Suivez les consignes d'évacuation- n'allez pas chercher les enfants à l'école.

Ecoutez Radio France Bleu Azur (103.8)

APRES:

Informez les autorités de tout danger observé

Apportez une aide d'urgence aux voisins(personnes âgées et handicapées)

Mettez vous à la disposition des secours

Évaluez les dégâts

Les inondations.....p5

Les mouvements de terrain.....p7

Les feux de forêt.....p9

Les séismes.....p11

Les inondations

Elles peuvent se traduire par:

- Un débordement du cours d'eau plus ou moins rapide
- Un ruissellement rapide accompagné de boue

L'ampleur de l'inondation est fonction de:

- l'intensité et la durée des précipitations
- la surface et la pente du bassin versant
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux

Les risques dans la commune

- la commune de Coaraze est soumise à un risque d'inondation dû au débordement du Paillon de Contes et de ses affluents dont les vallons de la Gravière, de San Sébastien, de Calempao et du Pontet
- Des débordements peuvent se produire dus au problème d'évacuation du transport solide (vallon de San sébastien- vallon de la Gravière- vallon du Calempao)

Les mesures prises dans la commune

- Application du Plan de Prévention des Risques
- Aménagement et entretien des vallons
- Interdiction de création sans autorisation d'ouvrages entravant le cours des eaux et des vallons secs

Que doit-on faire en cas d'inondation?

- **Avant**.....

- Entretien des vallons et des cours d'eau
- Ne pas encombrer les grilles d'évacuation
- Ne pas rétrécir le passage de l'eau

- **Pendant**.....

A l'annonce de la montée des eaux, vous devez:

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux, aérations pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts
- Couper l'électricité et le gaz pour éviter électrocution ou explosion
- Monter dans les étages avec : eau potable, vivre, papiers d'identité, radio à piles, lampes de poche, piles de rechange, vêtements chauds, vos médicaments

Pour attendre les secours dans les meilleures conditions

- Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités
- Prendre vos papiers d'identité et si possible fermer le bâtiment
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, le personnel communal et les enseignants s'en occupent
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée
- Ne pas rester dans votre véhicule, il risque d'être emporté

- **Après**.....

- Aérer et désinfecter les pièces à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie)

Les mouvements de terrain

De quoi s'agit-il?

Désordres engendrés par:

- Une forte pluviométrie
- D'autres causes d'origine géologique ou hydrologique

Principales manifestations

- Chutes de pierres ou de blocs
- Glissements de terrain

Les risques dans la commune

- Le risque « chutes de blocs » apparaît plus important à La gardiolà, au Calempao, la Lave et San Sébastien, aux faïsses.
- Des éboulements sont régulièrement constatés
- Zone de glissement de grande ampleur située au niveau du Bayet et sur la route du plan de Linée, du calempao, vallon de la Gravière
- Zone de glissement et de reptation recensées dans le Plan de Prévention des Risques.

Les mesures prises dans la commune

- Application du Plan de Prévention des Risques
- Les secteurs à risques sont classés en zone inconstructible dans le POS
- Pose de grillages plaqués et de confortements

Que doit-on faire en cas de mouvement de terrain?

- **Avant**.....

- Connaître les zones à risque
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- Ne pas stationner les véhicules près des zones à risque
- Ne pas effectuer de terrassements sans autorisation

- **Pendant**.....

- Evacuer rapidement
- Couper gaz et électricité
- Emporter les objets de première nécessité
- Fuir latéralement
- Gagner les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Repérer les éventuelles personnes ensevelies et les signaler aux secours
- Se tenir éloigné des bâtiments

- **Après**.....

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Informer les autorités
- Se mettre à la disposition des secours

Les feux de forêt

Qu'est-ce qu'un feu de forêt?

C'est un incendie qui se déclare et se propage dans les forêts, landes, maquis ou garrigues

Comment survient-il?

Pour se déclencher, le feu a besoin des trois conditions suivantes:

- une source de chaleur (flamme, étincelle): très souvent, l'homme est à l'origine des feux de forêts par imprudence(travaux agricoles et forestiers, cigarettes, barbecues, dépôts d'ordures...), accident ou malveillance.
- Un apport d'oxygène: le vent active la combustion.
- Un combustible(végétation): le risque de feu est davantage lié à l'état de la forêt(sécheresse, disposition des différentes strates, état d'entretien, densité, relief...) qu'à l'essence forestière elle-même(chênes, conifères...)

Les risques dans la commune

La commune de Coaraze comporte plusieurs grands espaces naturels sensibles. Ils se composent essentiellement de garrigues et de résineux, de mimosas, dont plus de 1200 ha de boisements de caractère forestier. Des habitations peuvent se trouver à l'intérieur ou en bordure (moins de deux cents mètres);

Les mesures prises dans la commune

- aide au débroussaillage
- Interdiction de brûlage des végétaux et de tout foyer ouvert sans autorisation en mairie
- Entretien régulier des boisements de la commune
- Mise en place de patrouilles de surveillance (ONF et SP)
- Mise en place de citernes d'eau DFCI
- Création de pistes d'accès pour les services de secours
- Présence d'éleveurs sur terrains privés et publics

Que doit-on faire en cas de feux de forêt?

- **Avant.....**

- Débroussailler autour des habitations et le long des voies d'accès**
- Repérer les chemins d'évacuation et les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...)
- Vérifier l'état des fermetures (portes, volets) et de la toiture-repérez les points de coupure du gaz, eau...

- **Pendant.....**

SURPRIS PAR UN DEPART DE FEU, VOUS DEVEZ:

- Informer les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible 18 et 112
- Si possible, attaquer le feu
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur); en voiture, ne pas sortir;
- Dans la nature s'éloigner dos au vent en se dirigeant sur les côtés du front de feu
- Rester à votre domicile ou entrer dans le bâtiment le plus proche: un bâtiment bien protégé est le meilleur abri
- Fermer et arroser les volets, les portes et les fenêtres pour éviter de provoquer des appels d'air
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées...)
- Arrêter la ventilation, rentrer les tuyaux d'arrosage. La fumée arrive avant le feu.
- Suivre les instructions des pompiers.

- **Après.....**

- Eteindre les foyers résiduels- aérer et désinfecter les pièces

Les séismes

Qu'est-ce qu'un séisme?

La plupart des séismes sont dûs à la rupture brutale, en profondeur, des roches formant les couches froides et fragiles de l'enveloppe terrestre, le long d'un plan appelé « plan de faille ». Les roches déformées finissent par se casser, provoquant un séisme. Chaque secousse est généralement suivie d' « une réplique ».

Les risques encourus

Les séismes sont imprévisibles, leurs conséquences sont proportionnelles à la distance de l'épicentre. Cela va de la secousse sans effet aux destructions plus ou moins importantes en passant par les fissures et chutes de tuiles ou de cheminées.

Les risques dans la commune

- La commune de Coaraze se trouve en zone de sismicité 4 (sismicité moyenne)
- Séismes ressentis:
17 séismes ressentis dont le plus important en 1618

Les mesures prises dans la commune

Prévention

- Toute nouvelle construction est soumise aux règles de construction parasismiques conformément au PPR de Coaraze

Urgence

- Adoption et mise en place d'un plan organisant:
- Les secours
- La logistique d'intervention
- L'accueil hospitalier
- L'hébergement des sinistrés
- L'information de la population

Que doit-on faire en cas de séismes?

- **Avant**.....

- Connaître les zones à risque
- Fixer les appareils et meubles lourds
- Préparer un plan de regroupement familial
- Disposer d'une trousse de premier secours

- **Pendant**.....

- Si vous êtes dehors, éloignez-vous des constructions , ne restez pas sous les fils électriques
- Si vous êtes chez vous, abritez-vous sous une table solide ou à défaut restez dans l'angle d'un mur
- Ne fuyez pas pendant les secousses- en voiture arrêtez vous et ne descendez pas.

- **Après**.....

- Couper gaz et électricité
- Quitter les lieux et gagner un endroit isolé
- Emporter les objets de première nécessité
- Ne pas fumer
- Repérer les éventuelles personnes ensevelies et les signaler aux secours
- S'éloigner des bâtiments , si vous êtes bloqué sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, poutre, canalisation...)
- Ecouter la radio

Ce document est téléchargeable sur le site
internet de la commune de Coaraze

[http:// www.coaraze.fr](http://www.coaraze.fr)